



**Trophée Départemental Jeunes(TDJ)
Benjamins – Minimes - Cadets
-
Règlement Particulier 2016 - 2017**



Article 1 : organisation et horaires

Le Trophée Départemental du Var Jeunes (TDJ) est un circuit départemental dont le nombre d'étapes et les dates sont fixées par le Comité du Var de Badminton dans son calendrier sportif (diffusé par mail aux Présidents et disponible sur le site du Comité)

Les étapes du TDJ sont organisées conjointement par :

- Le club organisateur
- Le Comité du Var

L'organisation d'un TDJ et les tâches relatives à celle – ci sont définies de la manière suivante :

a : le club organisateur

- Réservation de la salle auprès de sa Mairie
- Préparation de l'aire de jeu
- Mise en place d'une buvette obligatoire

b : le Comité du Var

- Préparation et diffusion des documents relatifs à la compétition
- Trouver le Juge – Arbitre de la compétition
- Réaliser les tableaux et les diffuser
- S'occuper et apporter toute la logistique nécessaire : ordinateur, imprimante, papier, feuilles de score, numéro de terrain, affichage échéancier et tableaux, gestion de la table de marque.

Pour prétendre à l'organisation d'un TDJ, le club devra :

- prendre connaissance du règlement particulier des TDJ et s'y conformer
- faire une demande auprès du Comité du Var par l'intermédiaire de Jean – Michel GHIO (jgio@club-internet.fr)
- avoir inscrit au moins 5 joueurs sur le TDJ précédent (excepté le premier)

Les horaires de la compétitions doivent être compris entre 8h30 et 18h30 le dimanche seulement.

Article 2 : règles

Les TDJ se déroulent selon les règles définies par la BWF, la FFBaD, la Ligue PACA et le Comité du Var. Le comptage des points se déroule selon les règles de la FFBaD.

Les dirigeants des clubs s'engagent à respecter et faire respecter le présent règlement.

Le Comité du Var, sur proposition de la Commission Départementale Jeunes, se réserve le droit d'apporter des modifications en cas de nécessité.

Tous les joueurs doivent être licenciés dans un club du Comité affilié à la FFBaD, être en possession de leur licence qu'ils devront pouvoir présenter à chaque compétition et ne pas être sous le coup d'une sanction disciplinaire.

La compétition se déroulera selon les règles du jeu établies par la FFBaD.

Article 3 : catégories, classements et inscriptions

Les TDJ Mini – Poussins / Poussins sont ouverts aux catégories suivantes :

- Benjamins (- de 13 ans)
- Minimes (- de 15 ans)
- Cadets (- de 17 ans)

En cas de trop faible affluence dans certains tableaux, une proposition de regroupement sera faite ou bien une annulation du tableau.

Aucun classement n'est requis par catégorie d'âge. Cependant, certains joueurs ayant un niveau de jeu supérieur dans leur catégorie pourront jouer dans les catégories supérieures afin de conserver des tableaux équilibrés. Les Poussins peuvent s'inscrire dans le tableau Benjamins, sous réserve de validation par le Cadre Technique Départemental.

Des poules ou tableaux particuliers pourront être créés, en accord avec le Juge – Arbitre de la compétition, les Présidents des clubs des joueurs concernés, les parents des joueurs et les joueurs eux – mêmes.

Les inscriptions aux TDJ seront effectuées par un responsable de club (défini au sein de la structure du club). Aucune inscription personnelle ne sera prise en compte et seul un envoi groupé par club sera accepté. Elles devront arriver avant la date définie sur les documents d'inscription et ne se feront qu'à une seule et même adresse mail pour tous les TDJ : jgio@club-internet.fr (Jean – Michel GHIO) . Les inscriptions des joueurs sur www.badiste.fr ne font pas foi et doivent être envoyées par le Responsable du club.

Les inscriptions sont ouvertes à tous les clubs de la Ligue PACA de Badminton.

Il devra également être défini, sur la feuille d'inscription, une, deux voire 3 personnes qui seront chargées du coaching. Celles – ci, dans la mesure du possible, devront posséder au minimum le diplôme d'Animateur de Badminton, afin d'éviter l'encombrement de l'aire de jeu par les parents de joueurs. Toute personne n'ayant pas été inscrite en tant que coach sur la feuille d'inscription ne sera pas autorisée à pénétrer sur l'aire de jeu.

Article 4 : tableaux et nombre de places

Les étapes des TDJ ne se joueront qu'en simple (Homme et Dames)

Le nombre de joueurs acceptés et donc la taille des tableaux dépendra des impératifs techniques des installations du club organisateur (5, 6 ou 7 terrains). Le Juge – Arbitre sera seul décideur du nombre de places disponibles sur la compétition et donc de la taille des tableaux.

Dans le cas où le nombre de joueurs inscrits est trop important par rapport à la structure accueillante, il sera pris en compte les joueurs du Comité du Var puis les inscriptions dans l'ordre d'arrivée à Jean – Michel GHIO (jgio@club-internet.fr)

Les têtes de série de chaque catégorie seront définies par le Juge arbitre au moment de la confection des tableaux, selon le CPPH. Le CPPH retenu sera celui à J – 9 du début de la compétition.

Article 5 : Arbitrage

Le Juge – Arbitre de la compétition est défini en lien avec le Comité du Var. Il sera chargé de réaliser les tableaux de la compétition et de les transmettre aux clubs concernés au maximum une semaine avant le début de la compétition.

Il sera également responsable du bon déroulement de la compétition, du respect du présent

règlement et des codes de conduite des joueurs et des coachs.

Les matchs se déroulent en auto – arbitrage. Cependant, des arbitres validés au niveau départemental pourront officier s'ils le souhaitent. Ils pourront effectuer la demande auprès du Comité du Var. Pour ces plus petites catégories, le Comité du Var en lien avec le Juge – Arbitre, pourront accepter un arbitrage des rencontres par les parents volontaires. Ils devront alors se faire connaître le jour de la compétition auprès du Juge – Arbitre.

Article 6 : convocations

A l'issue du tirage au sort, les convocations établies seront diffusées :

- par mail aux Présidents de club qui doivent transmettre à leurs joueurs
- sur le site www.badiste.fr
- sur le site du Comité

Celles – ci le seront dans la semaine précédant la compétition.

Aucune convocation ne sera envoyée individuellement.

Article 7 : accompagnateurs

Les joueurs doivent être accompagnés d'un responsable majeur nommé par le club et défini sur la feuille d'inscription envoyée. Ce responsable doit être présent impérativement durant la compétition sous peine d'exclusion des joueurs et devra pointer tous les joueurs auprès de la table de marque.

Article 8 : affichage

Les différents règlements, les tableaux, l'échéancier et les résultats de la compétition devront être affichés dans le gymnase le jour de la compétition.

Article 9 : volants

Les volants en plume sont obligatoires, quelle que soit la catégorie, et restent à la charge des joueurs qui devront en prévoir un nombre suffisant pour toute la compétition.

Article 10 : tenue vestimentaire

Les joueurs doivent respecter les règles établies par la FbaD, et en particulier en ce qui concerne la tenue vestimentaire et la publicité.

Article 11 : frais d'engagement et répartition des charges

Les frais d'engagement sont à régler le jour de la compétition, par chèque à l'ordre du Comité du Var de Badminton seulement. Le tarif par joueur est fixé à 10 €.

Les frais de Juge – Arbitre, de confection des tableaux et les récompenses sont à la charge du Comité du Var.

Les bénéfices de la buvette organisée par le club accueillant reviennent à ce dernier.

Un reversement de 3,00 € par joueur inscrit sur la compétition sera effectué au club organisateur.